

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	39 (1925)
Heft:	2
 Artikel:	Les armes des comtes de Genève
Autor:	Lamunière, Jacques
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-745094

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

entin la porte d'entrée de cette maison de la Cité est ornée d'un motif en fer forgé où se retrouve le meuble des armes.

Sources et bibliographie : Etat-civil et collections Du Mont aux Arch. cant. vaud. ; collections Dumur au Vieux-Lausanne ; A. de Montet : Dict. biographique des Genevois et des Vaudois ; Revue historique vaudoise 1915 p. 358, article de M. Bridel sur la maison Porta, et 1919, p. 380, art. de M. Gilliard sur S. Th. Porta ; nous remercions spécialement M. Porta, ancien pasteur, des renseignements qu'il nous a aimablement communiqué.

Les armes des comtes de Genève

par JACQUES LAMUNIÈRE.

Il peut être intéressant de relever que des armes, qui comptent parmi les plus illustres de notre pays, sont aujourd'hui portées par une maison régnante. En effet, les *cinq points d'or équipoles d'azur* de la famille de Genève, qui ont été

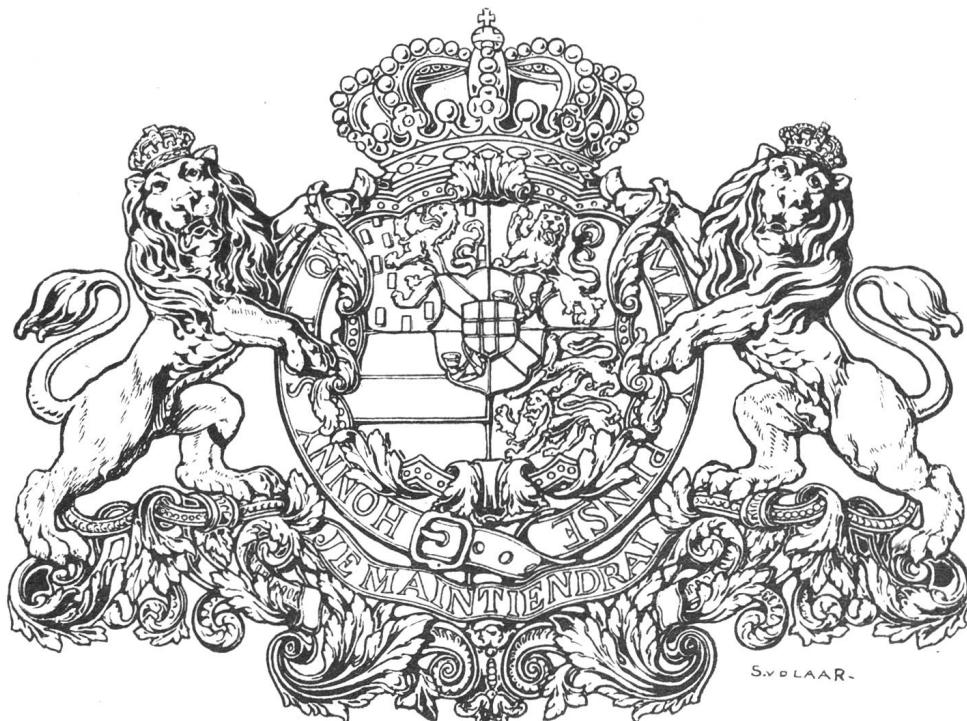


Fig. 86. — Armoiries de Guillaume III d'Orange-Nassau, roi d'Angleterre.

surmontés d'une couronne comtale avec leurs premiers possesseurs, d'une tiare avec Clément VII, d'un diadème princier avec les Orange, le sont aujourd'hui d'une couronne fermée avec la famille royale des Pays-Bas, car ils figurent dans les grandes armes de la souveraine de ce pays.

Voici comment ce noble écu a passé des bords du Léman à ceux du Zuidzee :

Une des cinq filles du comte Amédée III de Genève († 1367), Jeanne, fut mariée à Raymond IV, prince d'Orange. De ce mariage naquit Marie de Baux, qui épousa Jean III de Châlon-Arlay. Ce dernier en reçut la principauté d'Orange ; depuis, il fit aussi valoir les droits hérités de sa belle-mère à la succession de la maison de Genève, éteinte quant aux mâles en 1394. Sa famille porta désormais la bande des Châlon, écartelée avec le cornet des Orange, et la croix ajourée de Genève sur le tout.

Les prétentions des Châlon à cette succession les mirent pendant un quart de siècle en compétition avec les comtes de Savoie. Ce n'est qu'en 1424, par un traité passé à Morges, que le prince Louis d'Orange céda au duc Amédée VIII tous



Fig. 87. — Manteau d'un héraut d'armes
(Musée royal).



Fig. 88.
Armoiries du Prince Guillaume I^{er}
le Taciturne.

ses droits sur le comté de Genève, sauf les lieux en dépendant situés en Dauphiné. Malgré une interdiction de l'empereur Sigismond, prononcée pendant le conflit, et malgré le traité qui mit fin à celui-ci, les Orange-Châlons ne renoncèrent pas à porter les armes de Genève.

En 1530, le comte Henri de Nassau épousa Clauda de Châlon, sœur et héritière du dernier prince d'Orange de la maison de Châlon. Dès lors, les Nassau relevèrent le nom des Orange, et conservèrent leurs armes complètes, y compris l'écusson aux couleurs de Genève. Comme roi d'Angleterre Guillaume III, d'Orange l'arbora sur tous les océans.

S. M. la reine Wilhelmine porte donc le lion des Nassau, l'écartelure des Orange-Châlon par dessus, avec l'équipolé des Genève en cœur de ce dernier écu — ou bien : *écartelé de Nassau avec Orange-Châlon-Genève*.

Dans les armes adoptées pour la princesse-héritière, les quartiers de Châlon et de Genève disparaissent, alors que les armes paternelles, celles des Mecklembourg, figurent en abîme.

Quand, il y a cinq siècles, après bien des alternatives de fortune, la maison de Genève s'éteignit, son héritage était assez copieux et son nom assez glorieux

pour que trois familles tinssent à relever ses armes ; elles les portèrent plus ou moins longtemps, à des titres divers : comme *armes de succession* en ce qui concerne les Lullin, *armes de possession* chez les Savoie, et *armes de prétention* quant aux Châlon.

Depuis, la maison de Savoie a renoncé à ces armes et au titre qui s'y rattache. Les Genève-Lullin sont éteints en ligne directe, mais les comtes de Genève-Boringe, qui en sont issus, en perpétuent les armoiries. Enfin, comme nous venons de voir, les héritiers du Taciturne portent encore dignement l'antique emblème.

Les trois illustrations de cet article sont tirées du bel ouvrage de T. van der Laars, *Wappens, Vlaggen en Zegels van Nederland*. Amsterdam, 1913.

Gemeindewappen - Armoiries communales.

Oberegg (Kanton Appenzell I.-Rh.)

Als Nachtrag zu den Wappen der Gemeinden des Kantons Appenzell J.-Rh.¹ geben wir hier noch einige Auskünfte über dasjenige von Oberegg, welches in unserer Arbeit ausgelassen wurde.

Das Wappen ist redend, und soll die Lage des Ortes bezeichnen ; über dem « obern Egg » erstrahlt der goldene Stern ; « Egg » und Stern finden ihre Deutung im Spruche von 1650 :

Eine hohe egg ist in meine gelendt
Höcher ein stern, der wirt genent
Morgenstern, der bringt den tag
das ich mich frey vnd thrüw
erhalten mag.

Eine andere Auslegung wird dem Stern zu teil, im Spruche von 1688 :

Guet stern by mihr scheint,
Mihr ist man drum feindt.

Die Lage des lange umstrittenen Standortes der Kirche wird durch das weisse Kreuz im Wappen gekennzeichnet. Die Kirche wurde 1654 eingeweiht ; das Wappenrad aber wurde 4 Jahre vorher erstellt ; das Kreuz wurde demnach später aufgemalt, und kann also erst 1654 als bleibende Wappenfigur in das Wappen aufgenommen worden sein. Die hl. Katharina von Alexandrien, der gelehrenen Schulen und des Lehrstandes Patronin, hält Wache bei der kleinsten der Fahnen, welche schwarz-gelb-grün uns als die Farben von Oberegg überliefert sind. Ein Buch, als Zeichen der Gelehrsamkeit, und das mit spitzen Nägeln besetzte Rad, oft auch ein Schwert, bilden die Attribute der hl. Jungfrau und Martyrerin. Ihr Haupt zierte die Krone, ein Symbol von Sieg und Lohn. Von Sieg beim Treffen von Honegg berichtet auch der Schildhalter, gleich wie derjenige der Rhode Hirschberg.

¹ Siehe : *Schweiz. Archiv für Heraldik* 1923, Fortsetzung zu Seite 78.